



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°30-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 15 mai 2025 par la société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, laquelle souhaite faire effectuer des travaux d'entretien pour vandalisme protection de terre par la société PROTYS situé route de Boisset à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 109

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 28 juillet 2025 pour une durée de 1 jour,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Réglementation temporaire de la circulation : située route de Boisset pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par des feux tricolores

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation s'appliquera le lundi 28 juillet 2025.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : la société ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 NANTERRE CEDEX 9 représenté par la société PROTYS, nom du responsable : ENTRESANGLES Kevin tél : 06 65 65 42 15

**ARTICLE 4 :** Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 NANTERRE CEDEX 9 représenté par la société PROTYS, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 19 mai 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 20/05/2025

Le Maire  
Frédéric MILLET

